

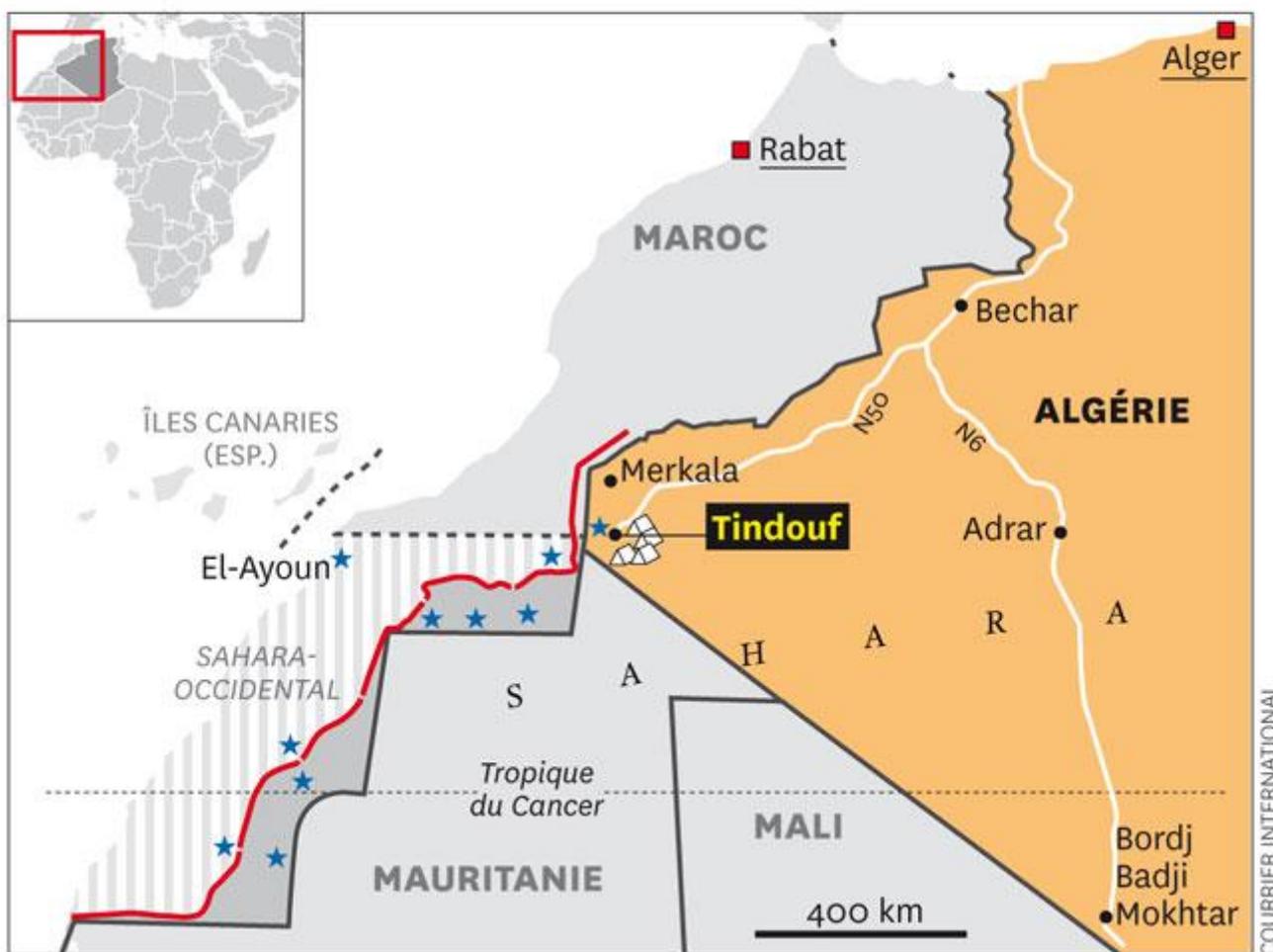
« **NON** au 19 mars »VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :**1/ La ville de TINDOUF**

TINDOUF est une commune de l'extrême Sud-ouest algérien, très proche de la frontière marocaine dont il existe, encore, un lourd contentieux territorial. C'est un chef-lieu situé à 1 460 km au sud-ouest d'Alger.

La ville de Tindouf est également située à 720 km au sud-ouest de Béchar, à 770 km à l'ouest d'Adrar, à 1 475 km au nord-ouest de Tamanrasset

Tindouf, une ville frontière(s)

- Sahara-Occidental contrôlé par le Maroc ~ Mur de défense marocain
 Sahara-Occidental contrôlé par le Front Polisario
★ Postes de la MINURSO (ONU) △ Camps de réfugiés sahraouis



Géographie

La commune de TINDOUF est située à l'extrême pointe sud-ouest de l'Algérie, dans la région naturelle de la Saoura, à la limite avec le Maroc (à l'ouest), le territoire non autonome du Sahara occidental (au sud-ouest) et la Mauritanie (au sud).

Le territoire de la commune est délimité :

- au nord et au nord-est, par la commune d'Oum el Assel ;
- à l'est et au sud-est, par la commune de Reggane dans la wilaya d'Adrar ;
- au sud et au sud-ouest par la frontière mauritanienne ;

- à l'ouest, par la frontière avec le territoire du Sahara occidental ;
- à l'ouest et au nord-ouest, par la frontière marocaine.

La ville de TINDOUF est située à l'extrême ouest de la région désertique de la Saoura, au sud de la hamada du Draâ et au nord-ouest de l'Erg IGUIDI.

Toponymie

Le nom TINDOUF est issu de *Tidaf*, mot d'origine berbère signifiant le « surveillant », la « sentinelle », ayant au final le sens de *tour de guet*, de *belvédère*.

D'autres significations du toponyme *Tindouf*, lui donnant toutes — au moins en partie — une origine berbère, ont été avancées. Selon A. Coÿne, le nom de Tindouf serait constitué d'un premier composant touareg, *Tin*, signifiant « celle de », et d'un deuxième composant, *Douf*, issu de l'arabe *Oudéf* et signifiant « pré, champ, parterre », le nom complet signifiant alors « celle de la pièce de terre » ; Louis Rinn rattache pour sa part le deuxième composant au mot *Oudhef*, signifiant « placer, caser, allouer », le toponyme signifiant dans ce cas « l'emplacement », « l'attribution » ou « le lot ». Selon l'historien et géographe andalou Al-Bakri, Tindouf dériverait de *Tendefes*, mot désignant des puits éphémères creusés par les voyageurs.

HISTOIRE

Le patrimoine archéologique de la commune comprend notamment les gravures rupestres, tombes géantes, tumulus, menhirs et mégalithes de la région de Lakhel, au sud-est de la commune.

Tindouf est édifée en 1852 par le cheikh Mrabet Ould Belamech, de la tribu des Tadjakant, sur l'emplacement d'un ancien ksar du 16^e siècle.



[L'oasis de Tindouf telle que vue en 1880 par l'explorateur germano-autrichien Oskar Lenz].

Avantagé par la position géographique de la ville — à l'intersection des routes caravanières reliant Guelmim dans la région de l'Oued Noun, Akka ou Agadir, dans le Sud marocain, Atar en Mauritanie, Dakar au Sénégal, Tombouctou au Mali, la Saguiet-el-Hamra dans le Sahara occidental ou le Touat dans le Sud algérien — et la notoriété de sa confrérie religieuse, un important commerce caravanier se développe et amène la prospérité à TINDOUF, qui compte jusqu'à « un millier d'habitants, sans compter les esclaves ». La concentration de chameaux peut y atteindre à certaines occasions plusieurs milliers de têtes. Il s'y échange de l'or, du cuivre, de l'ivoire, des cuirs, de l'encens ou des cotonnades, mais également des esclaves Bambara, destinés au Sultan du Maroc.

La prise par la France de Tombouctou en 1894 va ouvrir les portes de cette importante ville aux marchandises plus abordables débarquées aux ports de Saint-Louis et de Dakar, et mettre ainsi fin, lentement mais sûrement, à la prééminence du marché de TINDOUF, qui s'appauvrit inéluctablement. Les Tadjakant sont par ailleurs depuis longtemps en conflit latent avec la grande tribu nomade des Reguibat. Aidés de la tribu des Beraber, ils s'attaquent cette même année 1894 à une famille Reguibat de « noble lignée », ce qui relance les hostilités entre les deux tribus ; la riposte des Reguibat, exaspérée par le désir de vengeance, sera déterminée.

En 1896, les Reguibat — aidés par leurs alliés de la tribu des Aït OUSSA — lancent une expédition de 1 200 hommes contre Tindouf et réussissent, après une bataille de 7 jours, à forcer les défenses de la ville, la piller et décimer ses défenseurs. La ville connaît dès lors le déclin : en 1915, il n'y subsiste que quelques familles, dont les tentatives de relever l'oasis de ses ruines vont se révéler vaines, au point qu'en 1918, leur chef est contraint de solliciter l'aide des forces françaises. Deux expéditions militaires de reconnaissance y sont envoyées en 1925 et en 1928 ; lors de la deuxième expédition, le capitaine français RESSOT n'y trouve plus qu'une oasis dévastée, dont le total d'habitants ne dépasse pas la centaine. Le déclin continue et la cité ne compte plus qu'une seule âme lorsqu'elle est définitivement occupée le 31 mai 1934, au nom de la France, par le colonel Trinquet, agissant sous les ordres du général Giraud. Trois mois plus tard, 35 personnes, représentant 16 familles, sont réinstallées dans la cité.

La conquête militaire française du Sahara, marquée par l'occupation du Sahara septentrional (Laghouat, Biskra, M'Zab, Ouargla, Oued-Righ) dans les années 1850-1860, puis de celle du Touat, du Tidikelt, du Gourara et du Hoggar dans la première décennie du 20^e siècle, s'acheva par la « pacification » de la région de Tindouf en 1934, bien que la plus grande partie du désert fût sous contrôle à partir des années 1910-1915.



Une fois occupée, TINDOUF est d'abord rattachée à la commune indigène de Béni-Abbès (dans le Territoire de AÏN SEFRA), avant de devenir en 1935 le centre administratif de la commune indigène de la SAOURA, puis quatorze ans plus tard, en vertu de l'arrêté préfectoral du 5 septembre 1949, le chef-lieu de l'annexe de Tindouf ; enfin, le 9 décembre 1956, est créée la commune de TINDOUF : de catégorie C, son conseil municipal de 15 membres est présidé par un fonctionnaire nommé par le Préfet. Le 7 août 1957, le nouveau département de la SAOURA est créé, dont TINDOUF est l'un des nouveaux arrondissements.



Le MOUGGAR

La création des Territoires du Sud

Si les limites sahariennes au Sud étaient définies, il restait à doter ces vastes territoires d'un statut politique. Cette préoccupation se traduit par la création des Territoires du Sud en 1902, soumis à un régime juridique et politique d'exception, qui perdura jusqu'à la fin des années 1950. Pour la première fois dans l'histoire, le Sahara connut l'emprise d'un état centralisé qui lui imposa un découpage administratif et des modes de gestion spécifiques. Afin de comprendre la

structuration administrative progressive et l'exception de traitement dont fut l'objet le Sahara algérien, il apparaît nécessaire de recontextualiser sa place dans les processus plus généraux de construction administrative de l'Algérie coloniale.

Alors que la conquête et la maîtrise du territoire étaient loin d'être assurées, l'ordonnance du 15 avril 1845 scinda le territoire algérien en trois provinces (Alger, Oran et Constantine), chacune d'entre elles étant « subdivisée en territoires civils, mixtes et arabes, selon le degré d'évolution atteint » (Bernard, 1930). Chaque catégorie de territoire était régie par des prescriptions propres, notamment en matière de structuration du pouvoir politique, de rapport à la propriété et à l'usage du sol...

Le second acte marquant de la construction administrative algérienne fut le décret du 4 mars 1848, relatif à la départementalisation, qui stipula que l'Algérie devenait « partie intégrante du territoire français » et le 9 décembre 1848, les trois provinces devinrent, *de facto*, des départements français (Kateb, 2004). La conquête saharienne fut postérieure à ces dispositions législatives et le Sahara ne fut donc pas intégré dans ce processus.

La création d'un régime d'exception pour le Sahara algérien releva dans un premier temps de considérations financières. En effet, l'accroissement des budgets alloués par la colonie aux expéditions sahariennes amena les parlementaires français, à partir de 1901, à demander une réflexion quant à l'organisation de ces territoires nouvellement occupés. Au-delà, ce projet de scission fut appuyé par les fortes particularités de ces territoires relatives au climat, aux habitudes des tribus en matière de droit et de gestion politique (Souami, 2004). La loi du 24 décembre 1902 ; le décret du 30 décembre 1903 qui déterminèrent les conditions..., marquèrent l'acte fondateur de la création des Territoires du Sud. Sous autorité militaire, cette entité « dotée de la personnalité civile, pouvant posséder des biens, concéder des chemins de fer, contracter des emprunts, [est] tout à fait distincte de l'Algérie du Nord, à laquelle elle n'est reliée que par une sorte d'union personnelle » (Bernard, 1930). La spécificité des Territoires du Sud était avant tout politique car « dans l'esprit des législateurs de 1902 les Territoires du Sud étaient aussi spéciaux dans l'Algérie que l'Algérie l'est aujourd'hui dans la France de 1957 » (de Lattre, 1957).

La délimitation entre Algérie du Nord et Territoires du Sud fut basée sur le principe que ces derniers devaient intégrer des « zones désertiques, mais également des régions relativement riches et peuplées, déterminant ainsi un groupement capable de vivre, d'assurer ses dépenses civiles et même d'entreprendre de grands travaux » (Souami, 2004). Cette délimitation dépassait donc la stricte limite des zones désertiques, pour englober un certain nombre de régions de la steppe occidentale et centrale.

Ces territoires furent placés sous l'autorité directe du Gouverneur Général de l'Algérie et d'une direction spéciale « confiée à un fonctionnaire désigné par décret, chargée de tout ce qui concerne l'administration et le contrôle de ces territoires » (Bernard, 1930). L'organisation de ces Territoires du Sud reposait sur une dualité organisationnelle administrative et militaire. Chacun des quatre territoires (Aïn-Sefra, Ghardaïa, Touggourt et Oasis), se composait de communes mixtes ou indigènes, et « à cette division d'ordre administratif, se superposait étroitement (...) le découpage militaire [pyramidal] des quatre territoires en cercles, annexes et postes » (Souami, 2004). La structuration de ces deux découpages imbriqués varia dans le temps. Ces évolutions mettaient en relation deux considérations d'une part, l'intérêt stratégique des territoires pour les autorités militaires et, d'autre part, le développement des pôles de peuplement européen, étroitement lié aux potentialités territoriales agricoles et en matière de ressources du sous-sol. Concernant la répartition des deux statuts communaux, il faut souligner la localisation privilégiée des communes mixtes au Sahara septentrional (Colomb-Béchar, Laghouat, Touggourt) et à la limite du désert (Géryville, Djelfa, Aïn-Sefra), et qu'à l'inverse, les communes indigènes se localisaient dans le Grand Sud (Hoggar, Tassili N'Ajjer), et dans le Sud-ouest (Tidikelt, Saoura, Touat, Gourara). Cette répartition correspondait directement à l'implantation de populations « européenne » ou juive naturalisée qui assistaient en services et commerces le pouvoir militaire. Les communes mixtes étaient celles où la population européenne était la plus importante.

Des perspectives continentales et stratégiques, le Sahara commença à livrer un certain nombre de ses potentialités propres en matière de ressources du sous-sol, qui constituaient ce que Y. du Jonchay (1957) nommera plus tard « la trilogie saharienne » fondée sur le pétrole, le gaz naturel et le minerai de fer.

En effet, au début du 20^e siècle, des géologues découvrirent le gisement houiller de Colomb-Béchar (1907) qui fut mis en exploitation en 1917 ainsi que d'autres veines affleurantes dans le sud-ouest saharien (Kenadsa, Abadla) et plus tardivement du minerai de fer dans la région de Gara Djebilet, au sud-est de TINDOUF. D'autres ressources furent mises au jour, du fait de l'exploration continue et systématique du Sahara, notamment du fer et du manganèse. Mais c'est essentiellement la découverte de gisements d'hydrocarbures qui fut le point de départ d'une nouvelle dynamique politique et stratégique au Sahara. L'exploration pétrolière au Sahara algérien débuta en 1947, initiée par le Bureau de recherche du pétrole (BRP), créé en 1945, la Société nationale de recherches du pétrole algérien (1946) et le Bureau de recherche minières (1948). Les premiers forages furent percés entre 1952 et 1955, date à laquelle « près de cinquante kilomètres de forages avaient été exécutés, par l'ensemble des sociétés », qui embauchaient 2 000 personnes (Blin, 1990). En 1956, le pétrole jaillit pour la première fois à Edjeleh à proximité de la frontière libyenne et le plus grand gisement fut découvert la même année à Hassi-Messaoud au sud-est d'Ouargla.

Des Territoires du Sud aux départements sahariens

Parallèlement à la création de l'OCRS, le Sahara algérien connut une refonte de son découpage administratif liée au processus de départementalisation.

Le découpage administratif algérien, ne connut pas d'évolutions sensibles jusqu'en 1955. Mais, entre 1956 et 1958, le remodelage administratif (décret du 20 mai 1957) fut global et aboutit à la création de douze départements nés de la division des trois départements du Nord : Alger, Oran et Constantine. Les décrets du 7 août 1957 et 17 mars 1958 créèrent cinq nouveaux départements et, ainsi, en 1958, l'Algérie était divisée en dix-sept départements. Les deux départements sahariens nouvellement créés (départements des Oasis et de la Saoura) scindaient le Sahara algérien en deux et la continuité spatiale avec les Territoires du Sud était plus qu'évidente. Cette évolution marqua une rupture majeure avec la période précédente

(1902-1957). Depuis plus de cinquante ans, les Territoires du Sud étaient caractérisés par une gestion militaire, qui relevait de l'exception statutaire dans le cadre algérien et, au-delà, français. La départementalisation du Sahara mit fin à cette logique, malgré la pérennité de certaines spécificités, au regard du statut des autres départements français.

Le département de la Saoura, avec Colomb-Béchar pour centre politique, recouvrait approximativement l'ancien Territoire d'Aïn-Sefra, cependant, la limite Nord du département se confondit avec les monts des Ksour à l'ouest, puis vers l'est avec le djebel Amour.

Le département des Oasis engloba la partie restante du Sahara algérien, les territoires des Oasis, de Touggourt et de Ghardaïa, et son chef-lieu est implanté à Laghouat, puis plus tardivement à Ouargla. La délimitation au nord subit quelques modifications territoriales. Biskra fut intégrée au département de Batna et Djelfa fut rattachée au département de Médéa au nord.

Dans la continuité du processus d'homogénéisation de la structure administrative algérienne, en 1958 les communes sahariennes se virent appliquée la loi du 5 avril 1884 qui affirmait « le principe de l'élection des maires par le conseil municipal » et qui reconnaissait ainsi « l'autonomie communale ». Cette loi marqua la transition des communes et des départements sahariens au statut de collectivité territoriale à part entière. Cependant, cette homogénéisation tardive de la structure administrative au plan national ne perdura que peu du fait de l'accroissement de l'intensité du conflit pour l'indépendance.

L'heure de l'indépendance...

Durant la guerre d'indépendance, le Front de Libération National (FLN) procéda à un découpage du territoire national en six *wilayas*, qui s'inscrivit en parallèle du découpage créé par l'administration coloniale et lié à la gestion du conflit. Le découpage du FLN reposait sur une organisation spatiale pyramidale, les six *wilayas* étant fractionnées en plusieurs zones (*mintaka*), elles-mêmes divisées en régions (*nahia*), scindées en secteurs (*kasma*), puis en *douar*. Le Sahara, la sixième *wilaya*. Les autres *wilayas* étaient numérotées ainsi : Aurès... , et notamment la région frontalière du Sud-ouest constitua une zone de soutien et de refuge pour les combattants de la guerre de libération. Et une volonté politique émergea au sein du FLN dans le but d'extirper le Sahara algérien des projets métropolitains en cours « d'Afrique saharienne française » ou de « territoire national du Sahara ». La volonté d'intégrer le Sahara à l'ensemble national en construction, constituait un objectif majeur dans la réalisation d'une « intégrité territoriale et [une] unité nationale »

Cependant, malgré les politiques menées à l'heure de l'indépendance, et en vertu des accords d'Évian de mars 1962, la France pérennisa certains de ses acquis, notamment au Sahara, jusqu'à la fin des années 1960. Sur la question des ressources du sous-sol, la France conserva des privilèges importants en matière d'hydrocarbures, tout du moins jusqu'à la nationalisation du secteur en 1971, puisque le code pétrolier saharien restait en vigueur et, au plan minier, la France négocia « la préférence à égalité d'offre dans l'octroi de nouveaux permis miniers » [Accords d'Évian, 18 mars 1962, Déclaration générale...]. Au plan militaire, la France put continuer à utiliser ses structures militaires, implantées notamment à Béchar, Reggane et In-Ekker, ainsi que les centres de recherche en armement, qui permirent de réaliser des essais nucléaires aériens puis souterrains jusqu'en 1966.



Cependant, dès 1955, TINDOUF est au centre des revendications territoriales marocaines visant l'accomplissement du « Grand Maroc ». Le 7 juillet 1962, quelques jours après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, survenue le 3 juillet 1962, la presse marocaine fait état de l'arrivée à Rabat d'une délégation de représentants des tribus de Tindouf, venus présenter au roi du Maroc « un document le reconnaissant comme leur chef spirituel et temporel ».

Document secret de 1962 sur le refus de TINDOUF de participer au référendum

Nous sommes en mai 1962, la SDECE (actuelle DSGE) fait état du refus de la population de Tindouf de participer au futur référendum pour l'indépendance de l'Algérie au motif que la population de TINDOUF ne veut pas renoncer à sa NATIONALITE MAROCAINE.

Mieux une délégation de Tindouf fait une demande a la France pour que la ville soit décorée aux couleurs Marocaines.

Voici les documents:

<http://i22.servimg.com/u/f22/15/52/95/18/2010-147.jpg>

<http://i22.servimg.com/u/f22/15/52/95/18/2010-148.jpg>



En préliminaire de la guerre des Sables, des incidents éclatent le 2 octobre à Tindouf, après que l'officier de l'armée algérienne commandant la place de TINDOUF ait ordonné au caïd Ould Salik d'amener le drapeau marocain déployé au-dessus de la casbah, et de remettre les armes dont il dispose. Une bataille s'engage entre l'armée et des hommes des tribus Tadjakant et Reguibat, faisant de nombreuses victimes ; le nombre de morts varie selon les sources entre une douzaine de personnes et 130 « Marocains ».

Le statut administratif de TINDOUF est conservé tel quel après l'indépendance de l'Algérie en 1962. Il est modifié une première fois le 2 juillet 1974 avec le redécoupage administratif qui rattache la daïra (sous-préfecture) de Tindouf à la nouvelle wilaya (préfecture) de Béchar, puis une deuxième fois, le 3 avril 1984, la commune devenant le chef-lieu de la nouvelle wilaya de Tindouf.

La controverse sur l'appartenance de TINDOUF a certes pris officiellement fin avec la signature, le 15 juin 1972, d'un accord frontalier Algéro-marocain, ratifié en 1973 par l'Algérie et en 1992 par le Maroc, et consacrant l'appartenance à l'Algérie de TINDOUF, mais selon Olivier VERGNIOT, « Nationalismes obligent, le débat sur l'appartenance de TINDOUF reste une question épineuse. Il s'agit le plus souvent de délivrer un certificat de conformité à l'une ou l'autre thèse en présence, en passant soit par le miroir déformant du « bon droit » historique, soit par celui du respect juridique pointilleux ».

Climat

Données climatiques à Tindouf.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	5	6	11	12	15	17	25	25	22	14	11	5	14
Température moyenne (°C)	13	15	19	22	24	27	35	34	30	22	18	13	23

Données climatiques à Tindouf.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température maximale moyenne (°C)	21	25	28	32	34	38	45	43	38	31	26	21	32
Précipitations (mm)	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	30

Démographie : **Années.... 1977.....2008**
Habitants : 6.044 45.996

Nota : Depuis la fin de l'année 1975, TINDOUF accueille des réfugiés du Sahara occidental, en attendant le règlement du conflit avec le Royaume du Maroc (90 000 personnes recensées par le HCR en janvier 2012, 165 000 selon le gouvernement algérien).

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.courrierinternational.com/article/2013/03/14/tindouf-ville-caserne>



SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

ET si vous souhaitez en savoir plus sur TINDOUF, cliquez SVP, au choix, sur l'un de ces liens :

<https://www.youtube.com/watch?v=pnKosvApbMA>

<http://www.courrierinternational.com/article/2013/03/14/tindouf-ville-caserne>

<http://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2009-6-page-659.htm>

<http://encyclopedie-afn.org/Sahariens>

<http://fr.db-city.com/Alg%C3%A9rie--Tindouf>

<http://www.diplomatie.ma/Rep%C3%A8reshistoriques.aspx>

<http://www.kabyleuniversel.com/2013/05/04/la-double-trahison-des-marocains-qui-gouvernent-en-algerie/>

2/ Naissance Compagnies Sahariennes (Source "Encyclopédie Notre Journal")

Le chef d'escadrons LAPERRINE (*ndlr : Voir chapitre 3*), saharien averti, réussit à faire adopter le remplacement des spahis et des tirailleurs sahariens par des unités nouvelles encadrées par des officiers des Affaires indigènes et composées de nomades sahariens recrutés sur place et tenus de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture, à leur vêtement et à leur remonte.

Le recrutement s'opéra au sein de la grande tribu des Chaamba, adversaires séculaires des Touareg. Une poignée de nomades, commandée par des officiers d'élite, acquis à la magie du désert vont assurer le contrôle d'immensités jusqu'alors inviolés.

Ces unités très mobiles assurent la paix au Sahara. Elles permettent également de faciliter les rencontres entre Français et autochtones. Des œuvres de santé, d'enseignement sont rendues possibles.



Des œuvres de santé, d'enseignement sont rendues possibles.

Jamais la France n'eut de troupes régulières aussi peu coûteuses.

Ainsi fut signé le décret du 1er avril 1902 créant trois compagnies sahariennes qui prirent le nom des trois grands groupes de palmeraies où elles établirent leurs bases : la compagnie du Tidikelt (Ksar el Kébir d'In Salah), la compagnie du Touat (Adrar), la compagnie de Gourara (Timimoum), placées sous les ordres du commandant militaire supérieur des Oasis, lui-même relevant du général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra.

De 1902 à la fin de la deuxième guerre mondiale, une quantité de petites actions militaires se sont déroulées dans ces vastes territoires, mais n'ont jamais donné lieu à une opération d'ensemble. Il s'agit de reconnaissances, de mesures de police, de quelques combats dont aucun ne met en ligne plus d'une centaine d'hommes, de part et d'autre.

On se rappelle, évidemment, que les Sahariens participèrent d'une manière importante aux opérations de 1942 et 1943 en liaison avec les troupes du général Leclerc. Ils se distinguèrent à GHAT le 25 janvier 1943 contre les troupes italiennes.

Antérieurement, il faut mentionner le combat de Tit, mai 1902, opération de guerre bien caractérisée, elle eut un grand retentissement au Sahara et on la présenta comme une revanche du massacre de la mission Flatters. Tit se trouve à 40 kilomètres au nord-ouest de Tamanrasset. Le chef de l'opération, lieutenant Cottenest, a laissé son nom à ce réel exploit. Il disposait d'un groupe de méharistes des tribus du Tidikelt et fut à l'origine de la conquête du Sahara.

Les troupes sahariennes ont été illustrées par le grand nom du Général LAPERRINE, qui avait été nommé commandant supérieur des Territoires sahariens en janvier 1917.

En 1947, les compagnies sahariennes furent encore une fois réorganisées. Cinq restèrent entièrement méharistes : compagnies du Touat (Adrar), de la Saoura (Tindouf), du Tidikelt-Hoggar (Tamanrasset), du Tassili (Fort-Polignac) et de l'Erg oriental (El Oued). Deux autres, équipées en véhicules tous terrains, devenaient les compagnies sahariennes portées de la Zousfana (Colomb-Béchar), et des Oasis (Ouargla).

La compagnie saharienne du Sud-Tripolitain fut dissoute et remplacée par un groupe qui devint en 1952 la compagnie saharienne d'infanterie du Fezzan et la 3e compagnie saharienne portée de la Légion.

Le 30 novembre 1952, à Ouargla, les compagnies sahariennes célébrèrent le cinquantenaire de leur création. Elles furent citées à l'ordre de l'Armée.

Croix de guerre avec palme à l'étendard des "compagnies sahariennes méharistes et portées".

De tout cela, il ne reste qu'un souvenir. Le Sahara français a disparu.

3/ LAPERRINE D'HAUTPOUL (Source : http://www.memoireafriquedunord.net/biog/biog18_Laperrine.htm)

Marie Joseph François Henry LAPERRINE D'HAUTPOUL est un officier général français du début du 20^e siècle, né le 29 septembre 1860 à Castelnaudary (Aude), et mort le 5 mars 1920 dans le Tanezrouft (Algérie). Il était général de division et ami de Charles de Foucauld.

« C'est grâce au général LAPERRINE que si longtemps, pour la joie du cœur et des yeux, flottèrent les trois couleurs pimpantes du drapeau de la France, au-dessus des fortins rouges ou blancs, sur le vert sombre des palmiers, dans la splendeur et la luminosité des paysages sahariens ». Général FERRY.



Biographie

Son père, Alphonse, était receveur des Finances et ancien officier en Afrique. Il était le sixième d'une famille de huit enfants. Il fait ses études au collège de SOREZE (Tarn), puis entre à Saint-Cyr comme boursier. Puis c'est l'École de Saumur.

En 1881, sur sa demande, il est affecté au 4^e Chasseurs d'Afrique. C'est alors son premier baroud contre les bandes de Bou-Amama dans le Sud Oranais. Au cours de cette campagne, il rencontre pour la première fois Charles de Foucauld avec lequel il noue une amitié qui restera toujours profonde. Il fait découvrir le Sahara à Charles de Foucauld lors d'une « tournée d'approvisionnement » des populations du grand Sud. Les deux saint-cyriens se connaissent depuis longtemps. L'un veut gagner les Sahariens à la France, l'autre à la cause du Christ. Peut-être LAPERRINE s'imagine-t-il que grâce à l'aide du missionnaire et à celle de Moussa ag Amastan, il pourra mettre en place « une confédération targuie du Sahara, sorte de royaume franc du Centre-Afrique, à dominante chrétienne, socle de la colonisation africaine ». C'est oublier que Moussa ag Amastan, bien qu'il ait fait par réalisme le choix de pactiser avec les Français, est un musulman pieux et sincère, ce qui lui valait d'ailleurs l'estime de Foucauld.

Affecté ensuite en Tunisie, il suit les colonnes expéditionnaires. En 1885 il est muté au 1^{er} Spahis à Médéa et l'année suivante, il suit les cours de Saumur en qualité de lieutenant d'instruction. Il en sort avec la note générale « très bien » et l'appréciation suivante: « officier très intelligent, très méritant, a de l'avenir ». Retour en Algérie en 1887.

Muté à l'escadron de Spahis du Sénégal, il participera, de 1889 à 1891 aux nombreux combats de la campagne du Haut-fleuve où il se distinguera par son courage, mais aussi sa patience, sa diplomatie et l'amour des hommes, sans quoi rien de bon ni de solide ne saurait être entrepris. Nommé capitaine, il est promu chevalier de la Légion d'honneur à 32 ans.

Affecté au 2^e escadron de Spahis soudanais, il participe à la colonne de Tombouctou et se distingue encore dans des combats, dont celui d'Aken-Ken contre deux cents Touaregs, ce qui lui vaut une citation à l'ordre des troupes de l'A.O.F.

En 1897, Laperrine quitte définitivement l'Afrique Noire et passe à l'escadron de Spahis sahariens à Ghardaïa. C'est là, dans ce pays dont l'austère beauté séduit les âmes les plus nobles, qu'il va donner toute sa mesure. Après trois reconnaissances préliminaires, il parvient à s'approcher du ksar El Arab, l'un des villages d'In Salah, « la ville interdite » et rapporte de cette tournée audacieuse 660 km d'itinéraires nouveaux.

Le 6 juillet 1901, il est nommé Commandant militaire supérieur des oasis sahariennes. Il a quarante et un ans. Jusqu'en 1910 il va être, à ce titre, l'artisan principal de la conquête et de la pacification d'un immense territoire: le « Bled El-Atchan » (pays de la soif), dont les habitants, pillards impitoyables, faisaient aussi le « Bled El-Khouf » (pays de la peur).

Il faut préciser que la progression française en ce pays avait été stoppée par l'effroyable massacre de la Mission Flatters en 1881. L'horreur inspirée par les récits des rescapés qui avaient dû, comme les naufragés de la Méduse, manger pour survivre, de la chair humaine, et l'humiliation d'un échec si éclatant, avaient, pendant près de vingt ans, suscité la prudence des autorités responsables. Certes, en 1898, la Mission Fourreau-Lamy avait bien traversé le désert, jalonnant son itinéraire d'innombrables carcasses de chameaux. Mais le « mythe touareg » subsistait, créé par l'explorateur Duveyrier et entretenu par les imaginations. C'est à Laperrine qu'il appartient de faire apparaître la réalité.

Le raid de son subordonné, le lieutenant Cottenest, au Hoggar en 1902 et le victorieux combat qu'il livra à Tit, montrèrent que les hommes voilés n'étaient pas invincibles. Chargeant héroïquement à la lance sur leurs méharas, ils avaient perdu, devant la position tenue par nos goumiers, les plus audacieux de leurs guerriers. Ils étaient désormais prêts à se soumettre et il fallait en profiter pour installer au Sahara la paix française. C'est à cette tâche que s'attela LAPERRINE.

Pour y parvenir, il eut l'idée géniale de la création des **Compagnies sahariennes**, outil spécial adapté à la mission. Il ne fut pas facile de convaincre les technocrates d'Alger et de Paris car la « sacro-sainte » administration n'admet guère les formules qui sortent de l'ornière du conformisme. En 1902 pourtant, non sans mal, LAPERRINE avait gagné. Désormais, les hommes de troupe du Sahara furent des nomades recrutés avec leurs montures dont ils restaient propriétaires. Avec leur solde, ils devaient assurer leur subsistance par leurs propres moyens. Ils vivaient dans leur famille ou dans le bled. C'est ainsi que naquirent les unités légères, souples, frustes, capables de se déplacer sans convoi, toujours prêtes, constituées par des hommes accoutumés aux difficultés du climat et à toutes les embûches d'un pays qu'ils connaissaient parfaitement.

Encadrés par des officiers choisis, qui savaient gagner leur estime et leur confiance, les méharistes accomplirent d'héroïques reconnaissances qui mirent fin aux rezzous. LAPERRINE accomplit personnellement quelques-uns de ces raids dont le souvenir est pieusement conservé dans les archives sahariennes.

Cette période de dix années est marquée par la soumission des Touaregs du Hoggar dont l'Aménokal Moussa-Ag-Amastane, devenu l'ami de LAPERRINE, aussi bien que celui du Père de Foucauld. Dans les Ajjer, la progression française s'est poursuivie et le capitaine Nieger atteint Djanet avec une colonne légère le 18 Juillet 1909.

Quand il prend, en 1910, le commandement du 18^e Chasseurs de Lunéville, Laperrine peut être fier de son œuvre. Grâce à lui, le Sahara central a été pacifié et organisé administrativement.

Quand éclate la guerre de 1914, promu général, il commande successivement une brigade de Dragons, une brigade de Cuirassiers, puis la 46^e brigade d'Infanterie sur le front métropolitain. C'est ce commandement qu'il doit quitter en 1917 pour rejoindre Ouargla.

La situation au Sahara s'est en effet gravement détériorée depuis le début du conflit. Les Senoussistes de Libye, farouches adversaires de l'Occident chrétien, ont attaqué les postes français du Sud-Tunisien. Harcelant nos convois de ravitaillement, razziant les tribus ralliées, ils nous ont contraints à évacuer Fort-Polignac et Djanet. Encouragées par leur succès, leurs bandes parcourent impunément le Sahara du Sud-est et font le siège d'Agadès.

L'attitude des Touaregs, impressionnés par nos échecs et soumis à une intense propagande, est devenue inquiétante. Le 1^{er} décembre 1916, le Père de Foucauld est abattu devant son bordj. Le moral de tous nos partisans est déplorable.

Le général Lyautey qui exerce alors les fonctions de Ministre de la Guerre, décide de placer dans les mains d'un seul chef la responsabilité de l'ensemble du Sahara. Ayant apprécié les éminentes qualités de LAPERRINE, il le nomme en janvier 1917 Commandant supérieur temporaire des Territoires Sahariens.

Dès lors, tout change. Réorganisés et reprenant confiance, les Sahariens quittent leurs bordjs où ils attendaient les attaques des bandes rebelles, pour les poursuivre et leur livrer combat. Moussa-Ag-Arnastane, rasséréiné par le retour du chef qui a gagné autrefois sa sympathie, prend sans ambiguïté le parti de la France. Les hommes voilés pourchassent, avec les méharistes et les goumiers, les Senoussistes qui osent franchir la frontière. La radio assure maintenant les liaisons, une section automobile est créée à Ouargla, une escadrille d'aviation éclaira et appuie les troupes à terre.

Ces moyens modernes de combat permettent de rétablir l'ordre et facilitent les déplacements. C'est à méhari que Laperrine effectue ses tournées : plus de 4000 km, de novembre 1917 à avril 1918 d'In Salah à Tombouctou, 4500 km d'Ouargla à Agadès au cours de l'hiver 1918.

Partout où il passe, il constate que la sécurité est rétablie. Partout, il reçoit un accueil chaleureux des populations. Tous les postes ont été réoccupés, même Djanet. Il est donc possible de supprimer le Commandement temporaire des Territoires Sahariens.

Avec sa troisième étoile, acquise dès le 18 avril 1918, le Général LAPERRINE prend la tête de la Division d'Alger. C'est de là que le 18 février 1920, il s'envole dans un des avions du raid qui a comme objectif la première traversée du Sahara jusqu'au Soudan.

Les deux avions décollent ensemble de Tamanrasset. Ils se perdent bientôt de vue. Le premier, piloté par le Commandant Vuillemin, atteindra son but sans difficultés. Il semblait que la sécurité du second serait encore mieux assurée puisqu'à son bord se trouvait LAPERRINE, le meilleur guide que l'on pouvait choisir. Et cependant c'est à celui-ci que le Sahara réservait ses maléfices. De violentes rafales le déportent et lui font perdre sa direction. Le vent de sable se lève, la visibilité devient mauvaise. L'essence va manquer, il faut se poser en plein désert. L'atterrissage est difficile et dans le choc qui en résulte, le Général est blessé. Il agonisa pendant de longues journées d'attente, ne se plaignant ni de la soif, ni de la douleur, près de ses compagnons, plus résistants, parce qu'indemnes et plus jeunes et qui furent sauvés par une providentielle patrouille de méharistes le 14 mars.

LAPERRINE terminait ainsi son existence, en plein cœur de ce Sahara auquel il s'était totalement donné. Mort stoïque, digne d'une vie héroïque d'un grand soldat.

Il fut enterré à Tamanrasset aux côtés du Père de Foucauld, mais en 1963, sa dépouille fut transférée à Carcassonne dans le caveau de famille. Les honneurs militaires lui furent rendus.

4/ SI VOUS AVEZ ENCORE UN DOUTE... (Source Hervé CUESTA)

Ce montage prouve la duplicité de Charles de Gaulle : il rassure les Français d'Algérie et en même temps prends contact avec le FLN (ennemi de la France) dès le 1^{er} juin 1958. Puis en juin 1960, il envoie Georges Pompidou en mission secrète en Suisse...

Le double langage de Charles le Félon: <https://www.youtube.com/watch?v=ta8vyGFOqBI>

5/ Algérie - Des années de disette à l'horizon

Cette contribution se veut une invitation à une prise de conscience des menaces sérieuses qui pèsent sur l'avenir de la nation algérienne.

Chaque Algérienne et chaque Algérien doit intérioriser la réalité des menaces qui pointent à l'horizon, sur lui et ses enfants. Cela fait des années que plusieurs avertissements sur l'avenir de l'Algérie ont été portés à l'attention des citoyens et des autorités concernées par voie de presse, sans prise en compte sérieuse. Aujourd'hui, je propose cette analyse rigoureuse et scientifique à travers le portail essentiel de financement des activités de l'économie et de l'Etat que sont les hydrocarbures. L'Algérie jouit d'une aisance financière confortable dans ses relations avec le reste du monde, puisque son stock en réserves de devises déposées à l'étranger couvre autour de trois années d'importations.

Mais son économie demeure, plus que jamais, vulnérable, dépendante et volatile. Le crépuscule de la rente en provenance des hydrocarbures et aussi celui de la prédation s'annoncent à l'horizon. Il est inscrit dans une politique budgétaire très fortement expansionniste et laxiste, au moment même où le pays enregistre une baisse tendancielle de la production et une augmentation notable de la demande nationale en énergie, ce qui débouche sur une forte baisse des exportations d'hydrocarbures. Ces exportations en volume, qui ont enregistré une baisse de 25,6% entre 2006 et 2011, ont connu une autre baisse de 10% en 2012 par rapport à 2011....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.elwatan.com/contributions/des-annees-de-disette-a-l-horizon-05-05-2014-255984_120.php

6/ En Algérie, la presse du patron (Auteur Saïd KHATIBI)

http://www.huffingtonpost.fr/said-khatibi/la-presse-du-patron_b_5242332.html?utm_hp_ref=france

Comment la presse algérienne célèbre-t-elle la journée mondiale de la liberté d'expression 2014? Avec une profonde déception certainement. Les acquis sont insignifiants et les échecs perdurent.

Dès le 18 avril dernier, au lendemain de sa réélection pour un quatrième mandat, le régime bouteflikien a pris de nombreux titres de la presse algérienne indépendante, proche de l'opposition, pour cible, les privant notamment de la manne publicitaire, monopolisée par le système.

Le président Abdelaziz Bouteflika n'entretient pas de bonnes relations avec la presse locale, il "la méprise" d'après certains. Dès son arrivée au pouvoir en 1999, il n'a cessé de montrer une certaine rancune envers des journalistes algériens. En 2004, le régime a suspendu le fameux quotidien *Le Matin* et mis son directeur Mohammed Benchicou en prison.

En 2008, le gênant hebdomadaire arabophone d'investigation *Al Mouhaqiq* a dû, malheureusement, baisser le rideau, et tout récemment, la chaîne privée Atlas TV s'est vue obligée de cesser ses activités. Durant toutes les années qu'il a passé au palais El Mouradaia, Bouteflika a usé de tous les moyens, pour d'abord intimider la presse indépendante, ensuite la mettre à son service.

Dès 2011, de nouvelles chaînes de télévision ont fait leur apparition. Au départ, le téléspectateur a faussement cru qu'avec l'ouverture du domaine audiovisuel, l'Algérie allait enfin sortir de l'ère stalinienne, et donner libre cours à la liberté d'expression. Cependant, vite, on a découvert que toutes les chaînes télé autorisées, jusqu'à ce moment, ne s'inscrivaient que sur une seule ligne, celle du régime. Des chaînes télé qui se mettent volontiers au service du discours officiel, à faire l'éloge d'un président de République, gravement malade, se déplaçant en chaise roulante, et à diaboliser l'opposition et le mouvement citoyen contestataire Barakat.

Des chaînes télé comme Echourouk ou Ennahar ont joué un rôle primordial dans le déroulement des dernières élections présidentielles, en soutenant, d'une façon directe et indirecte le candidat Bouteflika. Aujourd'hui, nous sommes face à de "nouveaux chiens de garde" version algérienne. Le système a bien digéré la leçon, au lieu de passer des années à manipuler et instrumentaliser la presse libre, vaut mieux alors créer une presse alternative, et des chaînes télé "soumises" et les financer et renforcer avec de l'argent public, du trésor public. Ainsi va l'Algérie.

7/ Un député UMP poursuivi après avoir théorisé «l'africanisation» de Marseille

Le nouveau président de la communauté urbaine de Marseille Guy Tessier s'adressait aux employés en charge de la propreté, et voulait lancer un appel au civisme des Marseillais.

Jeter des débris par terre relève de «l'africanisation» du comportement des Marseillais pour Guy Teissier, le nouveau président de la communauté urbaine Marseille Provence métropole (MPM). Le député UMP a prononcé le 17 avril dernier un discours au centre d'Arcenc (15^{ème} arrondissement de Marseille), où les fonctionnaires en charge de la propreté de la ville des 1^{er} et 7^e arrondissements étaient venus l'écouter.

«Il est sûr que certains compatriotes doivent changer leurs gestes, ne plus jeter les déchets par terre. Il faut trouver ensemble des moyens pédagogiques pour éviter que certains comportements ne s'africanisent», a lancé Guy Tessier, relayé par *la Provence*. L' élu voulait caractériser les difficultés rencontrées par les éboueurs, alors que la charge de travail augmente et que les budgets de la ville se réduisent.....



Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/couacs/2014/05/05/25005-20140505ARTFIG00144-un-depute-ump-poursuivi-apres-avoir-theorise-l-africanisation-de-marseille.php>

8/ Députés et sénateurs : des pensions à plus d'un milliard !

Les régimes de retraite des parlementaires sont loin d'être un modèle d'équilibre entre cotisations et prestations...



Juste avant le week-end du 1er mai, la Cour des comptes a publié ses rapports sur les comptes des deux assemblées concernant l'année passée. C'est une grande première. Deux conventions ont été signées le 23 juillet 2013 avec l'Assemblée nationale et le Sénat pour la certification des comptes annuels afin de "mieux répondre à l'exigence de clarté et de sincérité des comptes, dans le respect d'autonomie des assemblées".

Le résultat relève d'une transparence toute relative. Pas question pour les magistrats de la rue Cambon, séparation des pouvoirs oblige, de commenter le train de vie de nos élus, les petits secrets de la Questure ou même l'utilisation de la fameuse réserve parlementaire. Non, les deux documents ressemblent à des rapports de commissaires aux comptes sans aucune fioriture.

Pourtant, outre la valeur du patrimoine immobilier ou l'inflation des collaborateurs des députés (le nombre de contrats est passé de 2 055 en janvier à 2 246 en décembre), ils contiennent quelques perles instructives sur le régime de retraite des parlementaires.

Très chères retraites...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.lepoint.fr/politique/deputes-et-senateurs-des-pensions-a-plus-d-un-milliard-05-05-2014-1819004_20.php

EPILOGUE TINDOUF

Année 2008 = 45.966 habitants

Tindouf : El-melhfa, l'habit traditionnel de la femme

http://www.elwatan.com/regions/ouest/actu-ouest/tindouf-el-melhfa-l-habit-traditionnel-de-la-femme-05-05-2014-255950_222.php

Le mois du patrimoine (18 avril au 18 mai), qui offre l'occasion à chaque région de valoriser ses spécificités, invite, entre autres, à s'intéresser au costume traditionnel qui la distingue. Si, à Tindouf, pour les hommes, c'est «Eddaraâ» (la gandoura), pour les femmes, c'est «El-melhfa».



«El-melhfa», ce voile porté allègrement par la femme tindoufie et sahraouie en général, c'est un peu le genre du «hayek» avec lequel se couvrent encore quelques femmes du «Tell» (les wilayas du nord). Cet habit, qui emmitoufle tout le corps de la femme, a connu, au cours des ans – modernité oblige – une évolution «toute en couleur». Des deux pans à deux couleurs, le blanc couvrant la moitié inférieure du corps et le noir enveloppant le buste et la tête. «El-melhfa», la plus arborée actuellement, est en une seule pièce, flirtant avec une infinité de couleurs. Parfois unie mais le plus souvent bariolée avec une diversité de motifs.

Un plaisir pour les yeux ! «L'habit traditionnel en noir et blanc, porté généralement par des femmes d'un certain âge, est désormais réservé aux cérémonies et aux grandes occasions», explique-t-on. Presque la totalité des femmes portent El-melhfa. Et même les jeunes filles. Le port de ce voile leur est-il imposé ? «Non ! On la porte «normal», j'aime mettre El-melhfa, je me sens plus à l'aise pour me déplacer et pour vaquer aux tâches ménagères», dira fièrement l'une d'elles. «Je la porte tout le temps sauf quand je vais à l'école», confirme une lycéenne. Bien que, dans cette institution, quand elles viennent pour les cours de soutien après les heures de classe, les lycéennes sont tout en melhfa. Si, à l'école, seules quelques enseignantes et surveillantes la portent, sur les autres lieux de travail, les rares femmes sans melhfa ne sont généralement pas originaires de la région.

Ce qui ne veut absolument pas dire que toutes celles qui portent ce voile sont des Tindoufies puisque nombreuses sont les «telliennes», vivant depuis quelque temps ici, qui ont fini par l'adopter. Attirées, apparemment, par son aspect exotique, elles ont fini par tomber sous son charme. «Au début, j'ai essayé El-melhfa par curiosité et puis j'ai découvert une certaine aisance à la porter, c'est très commode comme habit», reconnaît une «Telliennne». Certaines ajoutent au côté purement pudique de ce voile et à sa commodité, l'aspect relatif au climat de la région : «El-Melhfa» protège du froid et surtout de la chaleur qui sévit durant une longue période de l'année.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso

